**Pétition pour la défense des droits des personnes ayant une déficience intellectuelle et leurs familles en période de crise de la Covid-19.**

L'Union européenne (UE) ayant ratifié la **Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH)** et y ayant adhéré en décembre 2010, il lui incombe de veiller au respect de tous les droits inscrits dans la Convention dans la mesure de ses compétences[[1]](#footnote-1) et de ses domaines[[2]](#footnote-2) d'action.

La justice et les droits de l'homme constituent l'un des domaines d'action de l'UE. La **Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne** rassemble tous les droits personnels, civiques, politiques, économiques et sociaux dont jouissent les citoyens de l'UE[[3]](#footnote-3).

L'article 26 de la Charte de l'Union européenne stipule expressément que:

*«L'Union reconnaît et respecte le droit des personnes handicapées à bénéficier de mesures visant à assurer leur autonomie, leur intégration sociale et professionnelle et leur participation à la vie de la communauté.»[[4]](#footnote-4)*

Si, comme mentionné sur le site de l'UE, «la charte ne crée pas de pouvoir général d'intervention pour la Commission européenne dans le domaine des droits fondamentaux, elle ne peut intervenir que lorsque le droit de l'Union entre en jeu (par exemple, lorsque la législation de l'UE est adoptée ou **lorsqu'une mesure nationale applique le droit de l'Union d'une manière qui est incompatible avec la charte**)»[[5]](#footnote-5).

Alors que nous faisons actuellement face à une épidémie et à une crise sanitaire, nous voudrions nous attarder spécifiquement (même si tous les articles de la CDPH sont d'égale importance pour cette question) sur l'article 11 de la CDPH, qui est particulièrement pertinent en ce moment.

En effet, l'article **11 de la CDPH mentionne spécifiquement les situations de risque et situations d'urgence humanitaire**:

*«Les États Parties prennent, conformément aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international, notamment le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, toutes mesures nécessaires pour assurer la protection et la sûreté des personnes handicapées dans les situations de risque, y compris les conflits armés, les crises humanitaires et les catastrophes naturelles.»[[6]](#footnote-6)*

Depuis 1988**, Inclusion Europe représente les personnes handicapées intellectuelles et leurs familles en Europe et se bat pour l'égalité de leurs droits et pour leur pleine intégration dans tous les aspects de la vie**.

Inclusion Europe représente actuellement 79 organisations membres dans 39 pays européens.

Depuis le tout début de la crise de Covid-19, Inclusion Europe s'est efforcé d’informer ses membres et à fournir des informations en [Facile à lire](https://www.inclusion-europe.eu/coronavirus-pandemic/#1584977061628-16fcec00-a699) et [à recueillir des informations](https://www.inclusion-europe.eu/coronavirus-pandemic/#1584977115025-1ebd5d7f-b126) auprès de nos membres sur la situation au sein de leurs Etats.

**Nous voudrions attirer l'attention de la commission sur plusieurs cas d'incompatibilité de lois nationales avec la CDPH ou la Charte des droits fondamentaux de l'UE et nous l’appelons à se concentrer sur les mesures à prendre pour protéger les personnes en situation de handicap intellectuel et leurs familles.**

**Ce que nous observons dans certains pay s:**

* Personnes ayant un handicap intellectuel atteintes de la Covid-19
  + Certaines personnes ne reçoivent pas de traitement médical pour leur maladie, parce qu'elles sont trop « difficiles » ;
  + Communication : compréhension impossible de ce qui se passe, niveau élevé de stress et d'anxiété et impossibilité d'être accompagné par une personne qui explique la situation ;
  + Directives de triage très choquantes dans les hôpitaux qui ont pour objectif très clair de ne pas s'occuper des personnes handicapées car elles ont peu de chances de guérir et que leur vie n'est de toute façon pas « digne ».
* Accès des personnes aux soins de santé au quotidien avant la crise
  + Les personnes sont laissées sans aucun soutien, comme l'a déclaré l'International Disability Alliance (l’alliance internationale du handicap), « les personnes handicapées ne décèdent pas uniquement à cause du coronavirus, nous mourons aussi par manque de services en raison du manque de soutien socio-économique ».
* Enfants sans éducation parce que les écoles ne peuvent pas communiquer avec eux et que les familles sont laissées à elles-mêmes pour s'occuper de tout, de l'alimentation à l'éducation.
  + Comme la situation de l'éducation à travers l'Europe était à peine inclusive avant la crise et que la ségrégation était très présente dans le secteur... la situation en temps de crise est catastrophique, dans toute l'Europe. Les enfants n'ont pas de personnes de soutien, car celles-ci ne sont pas considérées comme exerçant des « emplois essentiels » dans de nombreux pays de l'UE.
* Impossibilité de joindre parents et amis et d'avoir une conversation humaine et normale
  + Les personnes vivant dans des « maisons de santé » ou des institutions sont confinées. Cela signifie que les familles ne peuvent pas leur rendre visite, et les personnes handicapées sont en fait très exposées au risque d'être contaminées, car il n'y a, comme cela a été dit à maintes reprises, aucun matériel de protection au sein de ces institutions.
  + Cela révèle le vrai visage des grandes institutions de « santé » résidentielles : ce sont des bombes à retardement pleines de risques et de problèmes, et non les « espaces sûrs » qu'elles prétendent être. [[7]](#footnote-7)

Pour conclure, la situation est **criblée de paradoxes :** entre les personnes placées en institutions qui voudraient retourner dans leur famille mais à qui on l'interdit, et celles qui sont « coincées » dans leur famille alors que la seule chose qu'elles voudraient plus que tout est d'être indépendantes !

Le coronavirus et le confinement mettent en évidence la **ségrégation et la discrimination** auxquellesles personnes ayant un handicap intellectuel font encore face aujourd’hui, notamment en matière d'accès aux soins de santé.

Ce que la crise de coronavirus fait subir à des millions d'entre eux en Europe, c'est l’aggravation de ces maux de la vie quotidienne.[[8]](#footnote-8)

**Possibles mesures concrètes de l'UE pour protéger les personnes en situation de handicap intellectuel**

En ce qui concerne la réponse immédiate en matière de santé, il faut veiller à ce qu'elle soit compatible avec la Charte de l'UE et la CDPH, tout en gardant à l'esprit que toutes les vies sont égales et qu'aucune tierce personne ne peut être considérée comme ayant le droit de juger de la valeur de la vie d'autrui.

« Une perspective réaliste de sortie du confinement contre le coronavirus n'apportera aucun soulagement aux personnes ayant des déficiences intellectuelles, uniquement le début symbolique d'une longue période de soucis et de souffrances, loin de l'attention des médias.

Même si la situation revient à la normale, comme avant la pandémie, les personnes handicapées seront toujours isolées de leur communauté et des écoles ; les familles devront toujours apporter la plupart des soins et du soutien, et se battre pour le moindre petit progrès et signe de reconnaissance ; les personnes handicapées intellectuelles ne recevront toujours pas les soins de santé appropriés.

Aussi malvenu que cela puisse paraître, cela semble tout de même mieux que ce que nous devons craindre le plus : les répercussions financières et la réduction des services.

Nous avons vu l'impact fatal de la crise financière de 2009 : fermeture de services, réduction des prestations sociales et d'invalidité, chômage massif et, enfin, les conséquences sur le bien-être et la vie des citoyens.

[C'est pourquoi, pour éviter une telle tragédie, il est crucial que] les autorités nationales et européennes veillent à ce que les milliards d'injections économiques post-corona soient avant tout destinées aux personnes handicapées et aux autres groupes « vulnérables ».

Jusqu'à présent, les signes ne sont pas encourageants, et la communication est davantage tournée vers les entreprises et l'emploi, vers l'utilisation des fonds de cohésion de l'UE pour financer les mesures nécessaires visant à contrer les effets du coronavirus.

Les entreprises et l'emploi sont importants, mais il n’y a pas que ça. L'argent prélevé sur les fonds de cohésion aujourd'hui ne pourra pas être utilisé plus tard. La théorie du ruissellement en économie ne fonctionne pas, comme beaucoup le font remarquer à juste titre en regardant à l'étranger.

[…]

Ce qu'il nous faut, c'est que les **services liés au handicap reviennent à la normale en priorité, ils doivent être les premiers à reprendre à la « sortie du confinement »**.

Ce qu'il nous faut, ce sont des **mesures financières post-corona, qui soient non seulement inclusives des personnes en situation de handicap intellectuel et leurs familles, mais en premier lieu qui leurs soient spécifiquement destinées. »**[[9]](#footnote-9)

1. Décision 2010/48/CE du Conseil <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=OJ:JOL_2010_023_R_0035_01> et Code de conduite 2010/C 340/08 <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2010:340:0011:0015:FR:PDF> [↑](#footnote-ref-1)
2. L'UE a ratifié la convention. Qu'est-ce que cela signifie, An-Sofie Leenknecht, Forum européen des personnes handicapées <http://www.edf-feph.org/eu-has-ratified-convention-what-does-mean> [↑](#footnote-ref-2)
3. Justice et droits de l'homme, site web de la Commission européenne <https://ec.europa.eu/info/topics/justice-and-fundamental-rights_fr> [↑](#footnote-ref-3)
4. Charte de l'UE, article 26 [↑](#footnote-ref-4)
5. Intégrer les droits fondamentaux dans le processus législatif de l'UE, site web de la Commission européenne <https://ec.europa.eu/info/aid-development-cooperation-fundamental-rights/your-rights-eu/eu-charter-fundamental-rights/application-charter/incorporating-fundamental-rights-eu-legislative-process_en#strategy> [↑](#footnote-ref-5)
6. Article 11 de la CNUDPH [↑](#footnote-ref-6)
7. Le sort des handicapés en Europe pendant la crise de coronavirus, Milan Šveřepa, Observateur de l'UE, 21 avril 2020 <https://euobserver.com/opinion/148118> [↑](#footnote-ref-7)
8. Le sort des handicapés en Europe pendant la crise de coronavirus, Milan Šveřepa, Observateur de l'UE, 21 avril 2020 <https://euobserver.com/opinion/148118> [↑](#footnote-ref-8)
9. Le sort des handicapés européens pendant la crise de coronavirus, Milan Sverepa, Observateur de l'UE, 21 avril 2020 <https://euobserver.com/opinion/148118> [↑](#footnote-ref-9)